

Province de Québec  
Municipalité de Barraute  
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 6 mai 2019, à 19 h 30. Sont présents les conseillers municipaux: Messieurs Dave Bourque, Marc Hardy, Claude Morin et Mesdames Sylvie Goyette et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2019-0506-067

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption procès-verbal d'Avril 2019
- 4) Adoption des comptes Municipalité de Barraute
- 5) Correspondance
- 6) Première période de questions
- 7) Travaux municipaux et administratifs
  - 7.1 Calendrier des travaux
  - 7.2 Suivi
    - 7.2.1 Fonds de la taxe sur l'essence fédéral
    - 7.2.2 Jeux d'eau – Sommaire des coûts
    - 7.2.3 Suivi remboursement prêts - Desjardins
    - 7.2.4 Suivi rencontre Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
    - 7.2.5 Nouveau développement – Étude écologique
    - 7.2.6 Présentation Fleurons du Québec
    - 7.2.7 MTQ – Inspections des ponts
    - 7.2.8 Gazoduc
    - 7.2.9 Comptes à recevoir
    - 7.2.10 Déneigement
    - 7.2.11 Compensation Recyc-Québec – Collecte sélective
    - 7.2.12 Circuit Patrimoine religieux
    - 7.2.13 Rue Principale Sud
  - 7.3 Autre information
- 8) Suivi des dossiers des conseillers
- 9) Mandat notaire - Vente pour défaut de paiement de taxes – Avril 2018
- 10) Remerciements– Tempête hivernale du 25 février 2019
- 11) Appel d'offre - Travaux serre
- 12) Véracité des frais encourus des routes locales niveau 1 et niveau 2
- 13) Lutte contre l'homophobie et la transphobie
- 14) Dessercom
- 15) Horaire d'été – Personnel administratif
- 16) Kalitec – Offre de service
- 17) MRCVO – Renouvellement entente matières recyclables
- 18) Formation complétée – Technique en administration municipale
- 19) Offre de service – Audit TECQ 14-18
- 20) Demande d'utilisation pour mariage – Parc de la Foire
- 21) Adhésion à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
- 22) Demande de commandites Club de l'Âge d'Or - Fête des mères et Fête des pères
- 23) Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux
- 24) Demande CPTAQ – M. Serge Fiset
- 25) Réclamation Subvention Voirie 2018
- 26) Informations diverses :
  - a) Gala Méritas – 6 juin 2019
  - b) Rencontre des employés – 13 mai 2019
  - c) États financiers 2018
  - d) Appel d'offre – Optimisation de la gestion de eaux pluviales
  - e) Lettre d'appui – Terrains M. Daniel Roy
- 27) Deuxième période de questions
- 28) Levée de l'assemblée

2019-0506-068

### ADOPTION PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2019

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière d'avril 2019 du Conseil soit et est par la présente adopté.

2019-0506-069

### ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

#### **Comptes payés au 30 avril 2019**

1 - Salaire net des employés et élus municipaux.....	49 725.85 \$
2 - Revenu Québec - Remise du mois.....	23 945.74 \$
3 - Agence du revenu du Canada - Remise du mois.....	8 843.33 \$
4 - Service mécanique Gilbert - Remboursement crédit.....	822.53 \$
5 - Trudel, Sylvie - Remboursement frais dentaires.....	79.00 \$
6 - Distribution Sogitex - Aréna.....	507.62 \$
7 - Fiset, Richard - Frais de déplacement inspection.....	117.90 \$
8 - Propane Nord-Ouest - Aréna.....	86.92 \$
9 - Roy, Gaétan - Remboursement frais visuels.....	684.90 \$
10 - S.J. Extermination - Aréna.....	325.96 \$
11 - Télébec - Aréna.....	109.27 \$
12 - Deshaies - Aréna.....	977.97 \$
13 - École secondaire Natagan - Aide financière.....	100.00 \$
14 - Loisir et Sport A.-T. - Renouvellement adhésion.....	201.21 \$
15 - Maison des jeunes Le Kao - Aide financière.....	150.00 \$
16 - SSQ Groupe financier - Primes ass. collective.....	318.83 \$
17 - Télédistribution Amos - Aréna.....	113.83 \$
18 - Areo-Feu - Entretien véhicule, outillage.....	1 892.49 \$
19 - Areo-Feu - Vêtements pompier.....	6 072.98 \$
20 - Areo-Feu - Achats divers.....	709.54 \$
21 - A.D.M.Q. - Inscription congrès 2019.....	705.95 \$
22 - Réseau Biblio - Abonnement.....	67.25 \$
23 - H2Lab - Analyse d'eau potable et eaux usées.....	145.97 \$
24 - Municipalité de La Corne - Frais télécommunication.....	339.03 \$
25 - Propane Nord-Ouest - Aréna et Hôtel de Ville.....	1 639.38 \$
26 - Bigué & Bigué, avocats - Honoraires professionnels.....	137.11 \$
27 - Cayouette, Lilaine - Achats bibliothèque.....	50.05 \$
28 - Hydro-Québec - Éclairage public, station pompage.....	2 263.90 \$
29 - Info Page - Frais de communication.....	97.77 \$
30 - La Galerie du livre - Achats bibliothèque.....	202.07 \$
31 - Roy, Yvan - Frais de déplacement.....	225.00 \$
32 - Télédistribution Amos - Service internet.....	258.46 \$
33 - Therrien, Raymond - Entretien ménager.....	812.08 \$
34 - Ville d'Amos - Utilisation lieu d'enfouissement fév.....	6 483.91 \$
35 - Ville d'Amos - Utilisation lieu d'enfouissement mars.....	7 752.21 \$
36 - MRC Abitibi - Coûts récurrents liens optiques bibliothèque.....	1 097.96 \$
37 - MRC Abitibi - Quote-parts.....	72 757.00 \$
38 - Municipalité de Barraute - Aréna.....	2 243.00 \$
39 - Centre de rénovation Barraute - Bibliothèque.....	6.89 \$
40 - Strongco - Entretien machinerie.....	78.10 \$
41 - Autobus Maheux - Frais de messagerie.....	62.96 \$
42 - Centre de rénovation Barraute - Bâtiment, garage, Hôtel de ville.....	1 709.65 \$
43 - Dépanneur Béjamy - Aréna.....	100.65 \$
44 - Les Entreprises Hardy - Essence, certificat cadeau.....	983.58 \$
45 - H2Lab - Analyse d'eaux usées.....	143.95 \$
46 - Mécanique Gélinas - Essence, certificat cadeau, propane.....	362.81 \$
47 - SPI Sécurité - Gants, vestes.....	348.69 \$
48 - Strongco - Entretien machinerie.....	117.11 \$
49 - Télébec - Publicité annuaire.....	56.28 \$
50 - Wolters Kluwer - Renouvellement.....	700.35 \$
51 - A.D.M.Q. - Formation.....	363.32 \$
52 - Canadien National - Entretien passage à niveau.....	496.00 \$
53 - Corporation des Fleurons - Atelier vert.....	344.93 \$

54 - Les Entreprises Hardy - Diesel .....	195.00 \$
55 - M.A.Y.A. Enr. - Aréna .....	191.23 \$
56 - S.A.D.A.C. - Aréna .....	91.98 \$
57 - SPI Sécurité - Salopette .....	63.09 \$
58 - Intermarché Barraute - Aréna .....	428.06 \$
59 - Fiset, Richard - Frais de déplacement inspection.....	52.65 \$
60 - Nantel, Denis - Vêtements sécurité brigadière.....	162.43 \$
61 - Les Bois G.L.A. - Programme revitalisation .....	7 500.00 \$
62 - Therrien, Alain - Frais de déplacements .....	400.54 \$
63 - SNC Lavalin - Honoraires professionnels .....	1 517.67 \$
64 - SNC Lavalin - Honoraires professionnels .....	1 517.67 \$
65 - TEM Entrepreneur général - Trav. Suppl. TECQ 14-18.....	15 087.08 \$
66 - MRC Abitibi - Rapport d'extraction trimestriel .....	52.25 \$
67 - SAAQ - Immatriculation camions .....	1 175.00 \$

**Total..... 227 373.89 \$**

## **Correspondance**

### **MRC Abitibi – Projet améliorant la qualité de vie dans la MRC Abitibi**

La MRC a annoncé les projets retenus pour les appels de projets du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie. Dix projets ont été retenus dont celui présenté par la Municipalité de Barraute de Serre intergénérationnelle et entrepreneuriale pour un montant de 20 000 \$.

### **Tourisme Abitibi- Témiscamingue – Guide touristique 2019-2020**

La 34<sup>e</sup> édition du guide touristique de l’Abitibi-Témiscamingue a été distribuée gratuitement partout au Québec. De nouveaux attraits, événements et équipements y sont ajoutés, dont le Parc national d’Opémican à Témiscaming, le Toukipark à Val-d’Or, le Rodeway à Pikogan, la Fermette à petits pas à Taschereau, le Moto-Film Fest à Rouyn-Noranda ainsi que le Festival de musique TRAD à Val-d’Or.

### **Desjardins Assurances – Annulation de contrat**

Depuis le 31 mars 2019, le contrat avec Desjardins Assurances est annulé. Ceux-ci remercient la Municipalité de la confiance témoignée.

### **Hydro-Québec – Frais reliés à l’éclairage des voies publiques**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, Hydro-Québec appliquera les frais prévus aux conditions de service pour les demandes reliées à l’éclairage des voies publiques. Les frais s’appliquent aux demandes pour installation de luminaires par Hydro-Québec dans un poteau distributeur.

### **Élections Québec – Plans stratégiques 2019-2023**

Le Directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale transmet les plans stratégiques 2019-2023 des deux institutions sous sa responsabilité. Ces plans stratégiques sont disponibles sur le site Web à [electionsquebec.qc.ca](http://electionsquebec.qc.ca).

### **Espace entrepreneuriat collectif – Journée d’échange**

Une journée d’échange dédiée aux acteurs de l’écosystème de soutien en économie sociale / entrepreneuriat collectif se déroulera le 16 mai 2019 à Rouyn-Noranda. La rencontre s’adresse à tous les acteurs qui interviennent en entrepreneuriat collectif.

### **Ville de Trois-Rivières – Formation Association québécoise d’urbanisme**

Les 24 et 25 mai 2019, une activité de formation de l’Association québécoise d’urbanisme se déroulera. Celle-ci est organisée par la Ville de Trois-Rivières conjointement avec l’Association québécoise d’urbanisme sous le thème « Les outils du CCU – Compréhension, action, innovation ».

## **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – Prog. Aide financière aux entreprises agricoles**

Le Ministère présente les Programmes d'aide financière aux entreprises agricoles 2019-2020. Plus de 20 programmes sur le site internet du MAPAQ sont présentés.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un questionnaire concernant l'accès à l'écocentre est transmis, M. Therrien informe que les services de l'écocentre sont offerts exclusivement aux résidents de la Municipalité de Barraute, en cas de doute, le responsable de l'écocentre demande une preuve de résidence.

Un citoyen dépose des photos d'une problématique avec les eaux pluviales de la 2<sup>e</sup> Rue. M. Therrien transmettra les photos et demandera à l'équipe des travaux publics d'en faire l'analyse et de transmettre les recommandations afin de remédier à la situation.

### **TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS**

#### **CALENDRIER DES TRAVAUX**

Aucun nouveau calendrier n'est présenté.

#### **SUIVI**

##### **FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE FEDERAL**

Dans le cadre du budget 2019, le gouvernement du Canada fournira un supplément au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral. La Municipalité n'a pas reçu d'annonce officielle des montants accordés. Des priorités sont établies au programme, les travaux à inscrire à la nouvelle programmation seront analysés lors de la confirmation des montants accordés.

##### **JEUX D'EAU – SOMMAIRE DES COÛTS**

Le bilan des coûts et remboursements à recevoir a été présenté pour le projet Jeux d'eau.

##### **SUIVI REMBOURSEMENT PRETS - DESJARDINS**

Deux prêts temporaires ont été remboursés auprès de Desjardins.

##### **SUIVI RENCONTRE STRATEGIE QUEBECOISE D'ECONOMIE D'EAU POTABLE**

M. Therrien a participé à une rencontre concernant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Lors de cette rencontre, les nouveaux outils plus spécialisés à compléter ont été présentés.

##### **NOUVEAU DEVELOPPEMENT – ÉTUDE ECOLOGIQUE**

Une étude écologique est requise pour le déploiement du projet de la nouvelle avenue au nouveau développement. Un inventaire des couleuvres est demandé. Un plan des lignes électriques est également présenté.

##### **PRESENTATION FLEURONS DU QUEBEC**

La Municipalité de Barraute s'est inscrite au renouvellement du programme des Fleurons. La classification se déroulera à l'été 2019.

##### **MTQ – INSPECTION DES PONTS**

Une inspection générale des structures situées sur le territoire a été réalisée par le MTQ. Le ministère des Transports a informé la municipalité des défauts constatés sur les éléments de structures des ponts P-00043, P-00046, P-00053.

##### **GAZODUQ**

Un tracé préliminaire pour le projet Gazoduq a été présenté suite à leur processus de consultations publiques. Une fiche d'information et la carte pour la région de l'Abitibi ont été présentées.

##### **COMPTES A RECEVOIR**

M. Alain Therrien présente la liste des comptes à recevoir une augmentation de 7,94% de comptes à recevoir pour le mois d'avril est constatée.

##### **DENEIGEMENT**

M. Alain Therrien présente les statistiques d'heures effectuées pour le déneigement pour les années 2016 à 2019.

#### COMPENSATION RECYC-QUEBEC – COLLECTE SELECTIVE

Le versement de la compensation de Recyc-Québec pour l'année 2018 sera versé en provenance d'Éco Entreprises Québec et RecycleMédias.

#### CIRCUIT PATRIMOINE RELIGIEUX

Tourisme Harricana déploiera le circuit du patrimoine religieux, Mme Liliane Cayouette participera à une rencontre à ce sujet. Des présentoirs seront installés, le circuit fera l'historique du patrimoine religieux (cimetières, les clochers, église, presbytère).

#### RUE PRINCIPALE SUD – TRAVAUX EN REGIE

Une offre de service devrait être transmise par SNC Lavalin concernant la réparation de la rue Principale Sud. Des travaux en régie seront réalisés au cours de l'été 2019 pour le décapage de la rue.

### **AUTRE INFORMATION**

Aucune autre information n'est ajoutée.

### **SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS**

#### *Manon Plante :*

*Office municipal d'habitation :* Mme Plante a demandé d'obtenir une copie des états financiers, M. Therrien lui mentionne que la demande doit être effectuée auprès de la directrice, Mme Laurence Tremblay.

2019-0506-070

### **MANDAT NOTAIRE – VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – AVRIL 2018**

Attendu que la Municipalité a procédé à une démarche de vente pour défaut de paiement de taxes le 12 avril 2018;

Attendu que suite à cette démarche, la Municipalité a procédé à l'acquisition des propriétés suivantes :

- Lot : 5 378 633, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;
- Lot : 5 851 589, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;
- Lot : 5 378 729, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;
- Lot : 5 379 804, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;
- Lot : 5 380 258, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;
- Lot : 5 378 723, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi;
- Lot : 5 378 478, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu de :

- Mandater Me Sylvie Gagnon, notaire à procéder aux actes d'acquisition de terrains, pour procéder aux enregistrements de contrats de vente définitifs en faveur de la Municipalité de Barraute;
- Mandater et autoriser, M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les actes de vente entre la Municipalité de Barraute et la MRC d'Abitibi.

2019-0506-071

### **REMERCIEMENTS – TEMPÊTE HIVERNALE DU 25 FÉVRIER 2019**

Attendu qu'une tempête hivernale est survenue le 25 février 2019 et que des mesures de sécurité ont dû être prises suite à la fermeture des routes;

Attendu qu'une équipe s'est rapidement mise en place composée du service des travaux publics, de la brigade incendie, de l'équipe de déneigement ainsi que de bénévoles afin d'assurer la sécurité de tous les citoyens;

Il est unanimement résolu que la Municipalité de Barraute transmette leurs remerciements à toute l'équipe mise en place afin d'assurer la sécurité lors ces circonstances exceptionnelles ainsi que de transmettre les remerciements provenant du Ministère des Transports pour leur collaboration.

2019-0506-072

### **APPEL D'OFFRES – TRAVAUX SERRE**

Attendu qu'un projet de « Serre intergénérationnelle et entrepreneuriale » a été mis en place par le Comité de développement économique locale en collaboration avec le Comité d'embellissement suite à l'annonce de prise de retraite et de fermeture de son entreprise par Mme Marie-Paule Larose à la fin de l'été 2019;

Attendu que la Municipalité a reçu des réponses positives dans les demandes d'aide financière auprès de la MRC Abitibi dans le cadre du programme Projet structurant pour améliorer la qualité de vie ainsi qu'auprès de la SADC BSL et en attente de réponses pour d'autres demandes;

Attendu que la Municipalité de Barraute a reçu deux soumissions conformes aux spécifications;

Attendu qu'un Comité opérationnel serre et jardin a été constitué pour la réalisation du projet et que ses membres ont consulté les soumissions et les spécifications transmises concernant la structure de la serre;

Attendu que le Comité opérationnel recommande de procéder à l'acquisition d'une serre en polycarbonate double;

Attendu que l'entreprise Les Industries Harnois a transmis le prix le plus bas à leur proposition selon les mêmes caractéristiques;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu :

- De procéder à l'acquisition d'une serre en polycarbonate double de l'entreprise Les Industries Harnois, selon les spécifications décrites à la proposition # 387594 pour un montant total de 35 718,98 \$ taxes incluses;
- De suivre la recommandation du Comité opérationnel afin qu'un technicien de l'entreprise Les Industries Harnois soit présent lors de l'installation de la structure;
- De mandater Mme Francine Larose pour l'élaboration d'un plan d'aménagement pour la mise en place d'un jardin au même site que la serre sera installée;
- De décréter les travaux pour l'été 2019 sur le terrain 5 378 154-A, propriété de la municipalité, situé à l'ouest du Pavillon d'hébergement de Barraute.

2019-0506-073

### **VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS DES ROUTES LOCALES NIVEAU 1 ET NIVEAU 2**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 174 031 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Marc Hardy et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Barraute informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que

les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

## **LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

La Municipalité de Barraute s'abstient de participer à la campagne de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

2019-0506-074

### **DESSERCOM**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Dessercom inc. est une entreprise qui rend des services pré-hospitaliers d'urgence (SPU) communément appelés services ambulanciers dans certaines régions du Québec;

ATTENDU QUE Dessercom est présente dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec depuis qu'elle a acquise, par voie d'une transaction commerciale, certains actifs et activités de l'entreprise privée Vézeau et Frères inc. laquelle entreprise était actionnaire de l'entreprise privée assurant les SPU de notre secteur et connue sous le vocable « Les ambulances Abitémis inc. »

ATTENDU QUE Dessercom inc. est une personne morale sans but lucratif, incorporée en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies (RLRQ, C. C-38);

ATTENDU QU'en vertu de ses lettres patentes, Dessercom inc. peut acquérir et posséder des biens immobiliers jusqu'à un montant de 100 M \$;

ATTENDU QU'au rapport financier de l'exercice terminé le 31 mars 2018, il est constaté des revenus de 60 778 423 \$ et des dépenses de 54 161 375 \$ résultant, après considération des Autres éléments, en un excédent des produits sur les charges de 6 675 064 \$, et ce, tout en considérant des dons de 2 257 656 \$;

ATTENDU QU'au même rapport financier, il est également constaté que Dessercom dispose d'un actif net réservé de 8 404 576 \$ et d'un autre non affecté de 7 510 375 \$;

ATTENDU QU'on peut convenir que ces chiffres sont impressionnants pour un organisme à but non lucratif;

ATTENDU QUE l'entreprise Dessercom inc. est propriétaire de l'unité d'évaluation située à l'adresse civique du 700, 1<sup>re</sup> Rue Ouest qui se trouve dans la Municipalité de Barraute;

ATTENDU QUE l'assise de l'unité d'évaluation est constituée d'un terrain d'une superficie de 1 836,60 m<sup>2</sup> sur lequel a été construit un bâtiment de 270 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la superficie du bâtiment se répartit selon les usages suivants :

- Usage d'entreposage de véhicules ambulanciers incluant trois locaux auxquels on ne peut accéder que par ledit garage : 125 m<sup>2</sup> soit 46 % de la superficie du bâtiment;
- Usage résidentiel, à savoir : quatre chambres, une cuisine et un salon pour l'usage exclusif des ambulanciers à l'emploi de Dessercom : 145 m<sup>2</sup> soit 54 % de la superficie du bâtiment;

ATTENDU QUE le choix de Dessercom inc pour l'usage résidentiel en est un économique car l'entreprise pourrait faire en sorte que les employés se logent à titre de locataire ou propriétaire à Barraute, d'autant plus que l'installation du 700, 1<sup>re</sup> Rue Ouest à Barraute, est située en plein cœur du périmètre urbain

ATTENDU QUE ladite entreprise a soumis à la Commission municipale du Québec (CMQ), le 18 mars 2019, une demande de reconnaissance d'exemption de toute taxe foncière pour sa propriété du 700, 1<sup>re</sup> Rue Ouest à Barraute;

ATTENDU QUE Dessercom inc. est propriétaire de 83 ambulances selon la documentation fournie via la CMQ;

ATTENDU QUE selon les données provenant du réseau de la santé, il y a un peu plus de 800 ambulances, inclusion faite de quelques véhicules de remplacement;

ATTENDU QUE ces chiffres font en sorte que les services ambulanciers au Québec sont assurés, dans une proportion d'environ 90%, par des entreprises ayant une structure différente de celle de Dessercom inc., soit principalement des entreprises privées ou encore quelques coopératives;

ATTENDU QUE selon l'information reçue de la Corporation des services ambulanciers du Québec (CSAQ), l'entreprise Dessercom inc. est la seule entreprise ambulancière qui a obtenu une reconnaissance d'exemption de taxe foncière, à tout le moins dans certains secteurs;

ATTENDU QUE le fait d'accorder une reconnaissance d'exemption de taxe foncière à Dessercom inc. n'est pas équitable envers les autres entreprises assurant le même type de services au Québec, dans une proportion d'environ 90%, puisque ces dernières doivent acquitter leurs taxes foncières;

ATTENDU QUE le fait d'accorder une reconnaissance d'exemption de taxe foncière à Dessercom inc. constituerait un pur transfert fiscal envers les citoyens de la Municipalité de Barraute;

ATTENDU QU'aux lettres patentes de l'Entreprise Dessercom, on peut constater que les objets principaux de la corporation sont :

- D'exploiter des services d'ambulance et de transport médical;
- Prendre les moyens nécessaires afin d'assister les bénéficiaires de la mission hospitalière de soins spécialisés du Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins (faisant partie du CISSS Chaudière Appalaches);
- Participer activement au soutien des intérêts des bénéficiaires de ladite mission hospitalière mentionnée précédemment;
- De participer au maintien d'une structure capable d'assurer la réalisation financière de l'œuvre et des objectifs de la mission hospitalière mentionnée précédemment, ainsi que de contribuer par tout moyen approprié à la réalisation des objectifs de ladite mission hospitalière décrite précédemment.

ATTENDU QU'à la lumière des informations précédentes, on pourrait en conclure que l'entreprise Dessercom, par ses services d'ambulance et de transport médical, vise un but mercantile afin de subventionner l'œuvre et les objectifs de la mission hospitalière de soins spécialisés du Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins faisant partie du CISSS Chaudière Appalaches, et ce, même si elle peut prétendre aider quelques organismes ailleurs en province;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM), la CMQ a adressé à la Municipalité une demande d'opinion à la Municipalité en regard de ladite demande de reconnaissance formulée par Dessercom inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité de Barraute souhaite informer la CMQ de son opinion face à ladite demande de Dessercom;

ATTENDU QU'il est plausible de penser que Dessercom appuie sa demande sur l'article 243.8 al. 3 c) de la LFM à l'effet que l'entreprise assiste des personnes opprimées, socialement ou économiquement défavorisées ou autrement en difficulté;

ATTENDU QUE si tel est le cas, la Municipalité de Barraute estime que le demandeur n'exerce pas une activité admissible en vertu de ladite disposition car lorsque Dessercom intervient pour effectuer un transport ambulancier, on parle alors d'aider une seule personne en difficulté qu'elle soit accidentée ou en détresse psychologique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Barraute est d'avis que l'expression « autrement en difficulté » de l'article 243.8 al. 3 c) doit se conjuguer ou s'harmoniser avec l'expression « des personnes opprimées (*soit un groupe*), socialement ou économiquement défavorisées » et que de ce fait la demande de Dessercom n'est pas recevable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR Mme Manon Plante, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie comme si au long reproduit;

QUE malgré que l'entreprise Dessercom soit une personne morale à but non lucratif, la Ville de Matagami demande à la CMQ de rejeter la demande car elle est d'avis que ses activités ont une nature s'apparentant à une activité commerciale lucrative et que de toute façon elle ne remplit pas la ou les conditions d'admissibilité édictées par l'article 243.8 de la LFM selon les motifs mentionnés dans le préambule;

QUE dans l'éventualité où la CMQ jugeait recevable la demande de reconnaissance d'exemption de taxe foncière de Dessercom inc, la Municipalité de Barraute demande à la CMQ de se limiter à reconnaître seulement 46% de l'évaluation foncière de l'unité d'évaluation, ce qui exclurait l'usage résidentiel de ladite reconnaissance, et ce, pour les raisons mentionnées dans le préambule;

ET QUE dans l'éventualité de la tenue d'une audience, la Municipalité de Barraute sera présente et représentée par le directeur général et greffier, monsieur Alain Therrien

2019-0506-075

### **HORAIRE D'ÉTÉ – PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Attendu que les employés des services administratifs ont transmis une demande d'horaire flexible pour l'été 2019 ;

Attendu que l'horaire du bureau municipal ne sera pas modifié par cette demande ;

Attendu que la Politique des ressources humaines offre la possibilité d'un horaire flexible ;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que le Conseil municipal autorise le personnel de soutien administratif de l'Hôtel de Ville, soit l'adjointe administrative, la secrétaire à la direction générale et l'étudiante à la réception à modifier leur horaire de travail pour la période estivale, à compter du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2019 :

- Les employés affectés à ce service pourront fonctionner selon un horaire flexible et leur semaine de travail se terminera donc le vendredi midi, selon un horaire rotatif entre le personnel. L'horaire sera établi et autorisé par le directeur général selon les mêmes modalités que l'horaire de vacances ;
- Cette mesure contribuera à l'amélioration des conditions de travail du personnel municipal et permettra aux employés de prendre diverses dispositions pour vaquer à leurs obligations personnelles (photos, visite de médecins et autres professionnels, etc...) sans avoir à prendre une demi-journée de congé.
- Il est entendu que la cédule d'horaire d'été s'échelonne du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2019 et que la direction se garde le pouvoir d'annuler cette mesure selon les modalités inscrites à Politique des ressources humaines.

### **KALITEC – OFFRE DE SERVICE**

Le point est reporté à une prochaine assemblée, des informations supplémentaires seront vérifiées.

2019-0506-076

### **MRCVO – RENOUELEMENT ENTENTE MATIÈRES RECYCLABLES**

Attendu que l'entente entre la Municipalité de Barraute et la MRC de La Vallée-de-l'Or arrivera à échéance le 31 juillet 2019 ;

Attendu que la Municipalité de Barraute souhaite renouveler l'entente transmise par la MRC de La Vallée-de-l'Or (Entente # ENV-2019-012) ;

En conséquence, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'autoriser et mandater le maire et le directeur général à signer et renouveler l'entente concernant le traitement et les transports des matières résiduelles

recyclables de la Municipalité de Barraute avec la MRC de La Vallée-de-l'Or du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2021, entente # ENV-2019-012.

2019-0506-076

### **FORMATION COMPLÉTÉE – TECHNIQUE EN ADMINISTRATION MUNICIPALE**

Attendu que la Municipalité de Barraute reconnaît l'importance du développement et rétention de son personnel ;

Attendu que le Recueil des politiques en ressources humaines permet aux employés de participer à des activités de formation pouvant améliorer et approfondir leurs connaissances dans la fonction qu'ils assument ;

Attendu que la Municipalité de Barraute a le souci de maintenir des services de qualité et conformes aux différents changements à la réglementation et obligations ;

Attendu que Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale a manifesté son intérêt à poursuivre son cheminement à la municipalité et de s'inscrire à une formation adaptée au domaine municipal ;

Attendu que celle-ci a complété avec succès la technique en administration municipale le 16 avril dernier ;

Il est unanimement résolu de transmettre nos félicitations à Mme Sylvie Trudel pour l'obtention de son diplôme et ses résultats obtenus en Technique en administration municipale.

2019-0506-077

### **OFFRE DE SERVICE – AUDIT TECQ 14-18**

Attendu que les membres du conseil ont autorisé M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier à procéder à une demande d'offre de service auprès de M. Daniel Thétreault, comptable agréé pour le mandat d'audit de la TECQ 2014-2018, résolution # 2019-0107-010;

Attendu que M. Daniel Thétreault, comptable agréé a transmis l'offre de service à la Municipalité de Barraute;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, mandate M. Daniel Thétreault, comptable agréé à procéder à l'audit de la TECQ 14-18 pour un montant de 2 000 \$.

2019-0506-078

### **DEMANDE D'UTILISATION POUR MARIAGE – PARC DE LA FOIRE**

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise Mme Sandra Faucher et M. Jean-Claude Maillé demeurant au à Barraute, à utiliser et décorer le Gazebo du Parc de la Foire, afin de célébrer leur mariage qui aura lieu en 2020. Il est attendu que les lieux devront être remis à leur état après utilisation et advenant des bris de matériel, ceux-ci seront sous la responsabilité des utilisateurs.

2019-0506-079

### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute renouvelle son adhésion auprès de l'Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue au coût de 100 \$.

2019-0506-080

### **DEMANDE DE COMMANDITES CLUB DE L'ÂGE D'OR – FÊTE DES MÈRES ET FÊTE DES PÈRES**

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande du Club de l'Âge d'or de Barraute pour amasser des fonds dans le cadre des activités de la Fête des Mères et de la Fête des Pères qui se tiendront les 12 mai et 16 juin 2019;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute alloue deux certificats cadeaux d'une valeur de 25 \$ chacun, au Club de l'Âge d'Or de Barraute dans le cadre de ces deux activités.

### **CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX**

La Municipalité de Barraute s'abstient de participer à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

2019-0506-081

### **DEMANDE CPTAQ – M. SERGE FISET**

Attendu que les Membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'aliénation de lots afin de procéder à la vente du lot 6 076 493 déposée par M. Serge Fiset auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour les lots 6 076 493 et 6 076 494, Rang 4 et 5 Est, de la Municipalité de Barraute, cadastre du Québec;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur sur le territoire de Barraute ;

Attendu que l'autorisation de cette demande par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, n'aura aucune incidence sur le développement éventuel d'une quelconque activité agricole dans ce secteur (Article 62-3);

En conséquence, il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute appuie la demande d'aliénation de lots afin de procéder à la vente du lot 6 076 493, déposée par M. Serge Fiset pour les lots 6 076 493 et 6 076 494, Rang 4 et 5 Est, de la Municipalité de Barraute, cadastre du Québec et recommande son approbation auprès des autorités de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

2019-0506-082

### **RÉCLAMATION SUBVENTION VOIRIE 2018**

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu :

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 60 000 \$, dossiers # 0026484-1 88022 et # 00027547-1 88022, le tout conformément aux stipulations du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Que le Conseil confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Mme Sylvie Goyette se joint à l'assemblée à compter de 21 h 10.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **GALA MÉRITAS – 6 JUIN 2019**

Le gala Méritas de l'école secondaire Natagan se tiendra le 6 juin prochain, M. Yvan Roy, maire, sera présent lors de l'occasion.

#### **RENCONTRE DES EMPLOYÉS – 13 MAI 2019**

La rencontre de début de saison se déroulera le 13 mai prochain à 9 h, les projets d'été, les mouvements de personnel seront discutés lors de la rencontre.

#### **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018**

L'avis de convocation suivra au cours des prochains jours pour la présentation des états financiers 2018.

2019-0506-083

### **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – OPTIMISATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Attendu que la Municipalité de Barraute doit mener une étude de faisabilité en matière d'adaptation aux aléas climatiques afin d'évaluer les diverses façons d'améliorer et d'optimiser son système de gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet PMIC 16508 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

Attendu que la Municipalité de Barraute a procédé à demande de subvention auprès de la FCM dans le cadre du projet PMIC ;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute s'engage à verser une contribution financière de 20 %, soit 8 050 \$ dans le cadre du projet PMIC 16508 de la Fédération canadienne des municipalités pour des travaux d'optimisation de la gestion des eaux pluviales et de mandater, M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier à procéder à un appel d'offre sur invitation afin de procéder à cette étude.

2019-0506-084

### **LETTRE D'APPUI – TERRAINS M. DANIEL ROY**

Attendu que M. Daniel Roy a fait part d'une problématique au sujet des caractéristiques déterminées à la location de terrain auprès du MERN ;

Attendu que le MERN a déjà procédé à la vente de ces terrains en location par le passé, mais qu'actuellement, il n'y a pas de possibilité d'achat de terrain par les locataires ;

Attendu que le prix de location annuel des terrains a considérablement augmenté ;

Attendu que la caractérisation des terrains n'est pas appropriée pour le secteur ciblé ;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que les membres du conseil de la Municipalité de Barraute appuient la demande de M. Daniel Roy pour un changement de caractérisation des terrains et demandent une révision du processus afin de permettre aux locataires actuels la possibilité d'acheter les terrains dont ils sont locataires.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un questionnement est apporté concernant le lieu déterminé pour les installations de la plateforme de compostage, M. Therrien informe que des démarches sont à l'étude présentement. Le citoyen mentionne que le site envisagé serait très à propos et bénéfique pour les opérations des travaux publics pour la Municipalité.

2019-0506-085

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 21 h 24.

---

M. Yvan Roy  
Maire

---

M. Alain Therrien  
Dir. général – Sec. Trésorier